

ANNEXES



Horaires d'ouverture au public

Mardi : 9h-11h

Mercredi : 9h-11h / 14h-18h

Jeudi : 15h-18h

Vendredi : 15h-19h

Samedi : 14h-17h

Tarifs des abonnements et régimes des droits au prêt

Type d'inscription	Tarif	Droit au prêt
adulte	5€/an	10 documents dont 2 nouveautés et 2 revues pour une durée maximale de 3 semaines
enfant (moins de 18 ans)	gratuit	10 documents dont 2 nouveautés et 2 revues pour une durée maximale de 3 semaines

LE CUBE, espace culturel

REGLEMENT INTERIEUR

L'espace culturel LE CUBE de LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de tous.

Ce service doit permettre à l'utilisateur :

- d'emprunter ou de consulter sur place des documents
- de consulter sur place ou à distance des ressources numériques
- d'assister à diverses animations à caractère culturel

I. Conditions d'accès et d'inscription

L'accès à l'espace culturel (dont les horaires d'ouverture sont précisés en annexe) et la consultation des documents sur place sont libres, ouverts à tous et gratuits.

Les enfants de moins de 8 ans restent sous la responsabilité de leurs parents qui doivent être présents dans les locaux.

Un numéro de téléphone portable sera demandé aux parents laissant leurs enfants lors des animations.

Pour s'inscrire à l'espace culturel et bénéficier des droits d'emprunt :

- les adultes doivent présenter une pièce d'identité et s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant, précisé en annexe, est fixé par délibération du Conseil Municipal.
- les enfants et les jeunes âgés de moins de 18 ans doivent être munis d'une autorisation écrite de leurs parents ou responsables légaux. Leur inscription est gratuite.

L'inscription donne lieu à la délivrance d'une carte individuelle rechargeable. En cas de perte ou de vol, le renouvellement de la carte lecteur (adulte comme enfant) sera facturé 5 €.

Tout changement d'identité ou de domicile doit être signalé.

II. Consultation et emprunt des documents

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur. Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers inscrits et sur présentation de leur carte.

La majeure partie des documents de l'espace culturel peut être prêtée à domicile sauf les documents faisant l'objet d'une signalisation particulière. Les documents peuvent être réservés. Une fois que le document réservé est disponible, il le restera 1 semaine. L'utilisateur peut emprunter 10 documents dont 2 nouveautés et 2 revues pour une durée de 3 semaines.

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, toutes les dispositions utiles seront prises pour en assurer le retour (rappels, amendes, suspension du droit de prêt).

En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur devra assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur.

III. Usage d'Internet

La consultation d'Internet sur les postes ou les tablettes est accessible aux lecteurs inscrits à l'espace culturel dans le respect de la charte informatique de l'espace culturel.

IV. Comportement des usagers

Il est demandé aux usagers :

- de respecter le calme à l'intérieur des locaux
- de prendre soin des documents prêtés
- de ne pas pénétrer dans les différents espaces avec un cartable ou un sac à dos
- de surveiller leurs affaires personnelles (l'établissement décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol)

L'accès des animaux est interdit dans l'enceinte de l'espace culturel.

V. Application du règlement

Tout usager, inscrit ou non, s'engage à se conformer au présent règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux.

Le personnel de l'espace culturel est chargé de l'application du présent règlement.

Des infractions graves au règlement ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt, voire de l'accès à l'espace culturel.

Toute modification du présent règlement sera notifiée au public.



CHARTRE INFORMATIQUE

La mise à disposition au grand public des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans les missions de service public de la bibliothèque afin d'élargir les ressources documentaires disponibles, mais aussi de permettre au plus grand nombre de s'approprier et de maîtriser ces nouvelles technologies, devenues indispensables au développement personnel et professionnel.

La présente charte, associée au règlement intérieur de la bibliothèque, a pour objet de préciser :

- les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques de la bibliothèque
- les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation

I. Conditions d'utilisation

La consultation d'Internet, sur poste ou sur tablette, est librement ouverte aux personnes de plus de 10 ans inscrites à la bibliothèque.

Pour les enfants de moins de 10 ans, l'utilisation d'Internet est placée sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs qui les accompagnent.

Chaque utilisateur doit déposer sa carte à la banque de prêt avant de s'installer.

Le temps d'utilisation par personne est limité à 1 heure, sur inscription.

L'utilisateur doit signaler au début de la session toute anomalie constatée.

Les ordinateurs portables personnels sont autorisés.

II. Responsabilités

L'utilisation d'Internet doit être prioritairement consacrée à la recherche d'informations documentaires. L'utilisateur s'engage donc à ne pas :

- modifier en quoi que ce soit la configuration des postes
- télécharger ou transférer des fichiers illégaux
- utiliser des jeux en réseau, des sites de dialogue en direct (chat)
- reproduire et/ou diffuser des données non autorisées (respect du droit d'auteur)
- consulter des sites de nature pornographique ou incitant à la violence, à la discrimination, à la haine raciale ou contraires à la loi

Le personnel de l'espace culturel se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou qui ne respecterait pas les règles édictées par la présente charte.



II. Responsabilités

L'utilisation d'Internet doit être prioritairement consacrée à la recherche d'informations documentaires. L'utilisateur s'engage donc à ne pas :

- modifier en quoi que ce soit la configuration des postes
- télécharger ou transférer des fichiers illégaux
- utiliser des jeux en réseau, des sites de dialogue en direct (chat)
- reproduire et/ou diffuser des données non autorisées (respect du droit d'auteur)
- consulter des sites de nature pornographique ou incitant à la violence, à la discrimination, à la haine raciale ou contraires à la loi

Le personnel de l'espace culturel se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou qui ne respecterait pas les règles édictées par la présente charte.

CHARTRE INFORMATIQUE

La mise à disposition au grand public des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans les missions de service public de la bibliothèque afin d'élargir les ressources documentaires disponibles, mais aussi de permettre au plus grand nombre de s'approprier et de maîtriser ces nouvelles technologies, devenues indispensables au développement personnel et professionnel.

La présente charte, associée au règlement intérieur de la bibliothèque, a pour objet de préciser :

- les conditions générales d'utilisation des moyens et des ressources informatiques de la bibliothèque
- les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation

I. Conditions d'utilisation

La consultation d'Internet, sur poste ou sur tablette, est librement ouverte aux personnes de plus de 10 ans inscrites à la bibliothèque.

Pour les enfants de moins de 10 ans, l'utilisation d'Internet est placée sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs qui les accompagnent.

Chaque utilisateur doit déposer sa carte à la banque de prêt avant de s'installer.

Le temps d'utilisation par personne est limité à 1 heure, sur inscription.

L'utilisateur doit signaler au début de la session toute anomalie constatée.

Les ordinateurs portables personnels sont autorisés.